

DANS LA REGION

Une grève aux mines de Meurchin

Depuis quelque temps, un vil mécontentement règne à la fosse numéro 4 des mines de Meurchin, à cause de la modicité des salaires.

Hier matin, la plupart des ouvriers mouleurs ne sont pas descendus.

Il est à prévoir que la grève va s'étendre. Les esprits sont, en effet, très échauffés.

A TOURCOING

Une Noce tragique

Descente du Parquet. — Les interrogatoires. — Camille Debruckère est mis en liberté.

Averti par les journaux — on avait promis de le prévenir, — le Parquet est descendu hier à Tourcoing, au sujet de la scène qui se déroula rue des Flandres, dans la nuit de samedi à dimanche.

Arrivé à 5 heures un quart, M. Delalé, accompagné de M. Bastron, son officier et de M. Niderst, commissaire de police, s'est rendu à l'hôpital où il a interrogé le blessé qui fut ensuite confronté avec Camille Debruckère.

Debruckère, qui s'était laissé un peu arranger la veille à dire que jamais il n'avait frappé personne, il a même déclaré que c'était Théophile Delobel, le frère de son défunt, qui avait été le coupable.

Quant à Ormaret, le blessé, il est resté à dire en parlant de Debruckère : « C'est à peu près la taille de celui qui m'a frappé, mais je ne connais pas ses gens-là, je ne le reconnais pas ».

La suite des interrogatoires eut lieu au commissariat du 2^e arrondissement.

Camille Debruckère a été le premier interrogé.

Mais, lui dit M. Delalé, vous avez avoué hier ?

— J'étais perdu répond le malheureux ; mon beau-frère me l'a demandé ; c'est lui qui m'a dit que c'était moi ? Quand on m'a interrogé ensuite, j'ai dit : « C'est moi ! »

Nous avons dit hier que Debruckère était un faible d'esprit.

Delobel, le marié interrogé, ensuite, n'apporte rien de nouveau.

Comme son beau-frère, il déclare, nous l'avons déjà dit, que le content pris par la police, avait servi à briser des lampes.

Cette concordance d'affirmations entre deux hommes dont l'un est enterré depuis hier matin montre bien le peu de fondement de l'accusation.

Enfin, on a entendu Albin Vandepotte qui, par l'intermédiaire du sous-brigadier Augéard, interpellé, a déclaré que dans l'estaminet Baisez, parent de la première femme de Delobel, il n'avait pas été parlé du mariage.

Ensuite, il a raconté la scène : il voulait faire partie de la noce, il voulait être du dîner. C'est pourquoi il est resté.

Pendant tout de suite à la deuxième phase de l'affaire, il ajoute que le seul motif avec lequel il se trouvait là, c'est qu'il avait vu le veuf, du reste, connaître si Auguste ni Ormaret.

Le juge d'instruction lui demandant s'il est vrai qu'il fut content en Belgique pour coups de couteau donnés à un homme dont il avait au préalable frappé la femme, il reconnaît avoir été content, mais affirme qu'il y eut erreur judiciaire. Ce n'était pas lui qui était un autre.

M. Delalé a donné l'ordre de relâcher Debruckère.

On entendra les gens de la noce et Auguste X..., l'inconnu de l'affaire qui travaille à Roetsch.

A ROUBAIX

Mort tragique d'un fraudeur

Au cours d'une expédition un jeune fraudeur tombe dans le canal et se noie. — Le danger des pièges de la douane.

Hier matin, vers 8 heures, un homme se présentait au poste de police du 5^e arrondissement et informait M. Grimaldi qu'un veuf venait de repêcher le corps d'un jeune homme au canal de Sarel.

M. Grimaldi se précipita et à trente mètres environ du pont du chemin de fer se trouva en présence du cadavre d'un garçon de 20 ans, qui portait au front et au nez des écorchures saignantes.

Les personnes qui entouraient le cadavre déclaraient aussitôt le reconnaître pour « Jean le Crâneur ».

Le commissaire finit par savoir que « Jean le Crâneur » était un fraudeur très connu ou plutôt un raboteux — un éclaircur pour les habitants de la France.

Il interrogea Edouard Gahide qui le premier avait aperçu le corps.

Celui-ci qui est âgé de 40 ans et habite Leers au Trieu de Carheim passait vers 7 h. 15

FEUILLETON DU 3 NOVEMBRE. — N. 3

Le Mariage d'un Forçat

par Alexis Bouvier

CHAPITRE II

Mais j'ai été si fier

Deux mois, jour pour jour, après l'horrible scène que nous avons racontée, devant ce même petit bal du quai de la Rapée où s'était déroulée cette histoire, le soleil des délices purs d'été s'élevait, lorsqu'un riche couple arriva.

Une jeune femme, belle, et très élégante, descendit de sa voiture.

Elle entra dans le bal défilant de lumière.

De toutes les tables chacun se leva.

— La Linotte ! cria-t-on.

Et tous les regards s'enfoncèrent.

— Les femmes, ces anciennes amies, le regardaient d'abord avec haine et envie, puis, s'abaissant, s'abaissant en voyant la réception qu'il leur était faite elles virent l'embrasser.

— Te voilà donc Linotte, dit une d'elles ; on ne savait plus ce que tu étais devenue.

— J'ai voulu vous revoir, fit celle-ci, car je n'ai plus que vous, ma chère, et ce n'est pas la fortune qui me change.

sur le quel allant à Roubaix pour chercher de l'ouvrage.

En passant sous le pont il aperçut une casquette qui flottait à un mètre environ du bord. Il la signala à un pêcheur qui avec son épuisette se mit en devoir d'amener la casquette sur le bord.

Pendant ce temps, déclare Edouard Gahide, j'avais entendu dire qu'un homme était tombé dans le canal la nuit dernière, mes regards plongeaient dans l'eau qui était fort claire.

C'est alors que je vis au fond un corps couché sur le dos.

L'appel aussitôt Godin, cabaretier, qui de Watteles, qui arriva avec une perche et agrippa le corps.

Au moment où il sortait de l'eau la tête porta contre un angle du quai en maçonnerie tout auprès du pont ; le front et le nez furent écorchés.

Quel était ce « Jean le Crâneur » et comment était-il tombé dans le canal, c'est ce qui reste à expliquer. Tout d'abord le « Crâneur », en effet, était âgé de 18 ans, et avait plusieurs fois été condamné, notamment à Watteles, rue Desmazures, au Crémier.

C'est mon fils Jean-Baptiste, a-t-il dit. Et il a ajouté que Jean-Baptiste Vermelt, dit le « Crâneur », en effet, était âgé de 18 ans, et avait plusieurs fois été condamné, notamment à Watteles, rue Desmazures, au Crémier.

C'est mon fils Jean-Baptiste, a-t-il dit. Et il a ajouté que Jean-Baptiste Vermelt, dit le « Crâneur », en effet, était âgé de 18 ans, et avait plusieurs fois été condamné, notamment à Watteles, rue Desmazures, au Crémier.

A AIR-SUR-LA-LYS

Sanglantes bagarres électorales

UN BOUCHER BLESSE D'UN COUP DE REVOLVER

Hier, à eu lieu à Air-sur-la-Lys, le scrutin de ballottage des élections municipales. Huit sièges de conseillers restaient à pourvoir. La liste électorale « Union Démocratique » avait obtenu la majorité.

Aussitôt la proclamation des résultats, des manifestations se produisirent en ville, en dépit du service d'ordre rigoureux qui avait été organisé. Des devantures de café furent défoncées à coups de pierres et des rixes nombreuses eurent lieu dans la rue. Au cours d'une bagarre un boucher tira un coup de revolver sur un instituteur, M. Parent, qui a été gravement blessé.

Le boucher a été arrêté.

D'autres arrestations ont eu lieu. Des patrouilles de gendarmes parcoururent la ville pendant toute la soirée. La ville était en pleine effervescence et la maréchaussée eut soin de faire pour maintenir l'ordre.

On s'attend à une descente du Parquet.

A ARRAS

Un Vieillard tamponné par une automobile

Le chauffeur prend la fuite

Un pensionnaire de l'Asile des vieillards, nommé J.-B. Six, âgé de 70 ans, passant dimanche soir vers sept heures au bas de la côte de Six-Anne-Arras, fut tamponné par une automobile conduite par un chauffeur qui prit la fuite.

M. Six, qui est le bras gauche fracturé, porta en outre une large blessure à la tête et des contusions diverses au torse et à la poitrine. Il fut transporté à l'hôpital où l'amputation du bras fut jugée nécessaire.

L'état de M. Six est plus grave.

A PLO-GSTEERT

La tentative d'assassinat

Arrestation des criminels à Houplines. — Comment la tentative fut opérée.

L'instruction judiciaire de la tentative d'assassinat dont nous avons parlé hier a établi la culpabilité de Prosper Craye, d'Houplines et de Louis-François Baete.

Sur mandat d'arrêt du procureur de la République à Lille, Craye et Baete ont été arrêtés hier dans les circonstances suivantes : Hier, à 6 heures du matin, M. Del'ave, brigadier de gendarmerie, accompagné de M. Flament, commissaire de police à Houplines, se présentait au domicile de la mère de Craye, à Houplines. Ils savaient que les

deux coupables étaient réfugiés dans cette maison.

Ils firent, devant la porte de l'habitation, les sommations réglementaires.

La porte ne leur fut ouverte, par Mme Craye qu'un quart d'heure plus tard. Un gendarme, placé en observation, constata, pendant ce temps, diverses allées et venues de la femme Craye, qui permit de supposer que les bandits prenaient l'intérieur de la maison leurs dispositions pour échapper à la poigne des représentants de la justice.

M. Flament, commissaire, ayant déclaré qu'il venait procéder à l'arrestation des deux individus, Mme Craye mère et sa belle-fille lui affirmèrent qu'ils n'étaient pas dans la maison.

Une perquisition fut décidée. Le commissaire, suivi du brigadier Delhays et du garde Dumet, visita la maison de la cave au grenier.

Les assassins furent découverts cachés dans un faux grenier. Craye déclara qu'il était prêt à suivre sans résistance les représentants de l'autorité ; Baete fit la même déclaration.

Conduits à la mairie sous bonne escorte, Craye et Baete furent remis aux gendarmes de la brigade mobile, qui les amenèrent à six heures du matin à Valenciennes.

A dix heures et demie, après un arrêt à Romains, où ils rencontrèrent les agents de la brigade mobile, ils arrivaient à Saint-Donat par le tram à vapeur qui dessert la localité.

M. Donat est situé à dix kilomètres au nord-ouest de Romains et à une trentaine de kilomètres de Valenciennes. C'est un pittoresque chef-lieu de canton perdu au milieu d'un valonnet bûché.

Actuellement, c'est le centre des investigations de la justice, c'est dans les environs de ce village que doit être caché le corps de Romarin.

Quant à l'histoire exacte de ce dernier, la voici telle qu'elle est rapportée par David, un des inculpés de la sinistre bande de la police, et enfin Romarin.

Romarin vivait en concubinage avec une femme de Saint-Donat, veuve de deux mariages contractés avec les nommés Clément et Couraud.

Ce sera un des voleurs et assassins qui a terrorisé notre région pendant de nombreuses années. Il était composé de nombreux bandes, dont la plus célèbre était celle de Berruyer, David, Lanquar, qui est actuellement le seul à rechercher, mais qui est sur le point de tomber entre les mains de la police, et enfin Romarin.

Le 11 avril dernier, veille du double crime d'Alizon, la bande, dénuée de toute ressource, décida, sur les indications fournies par Romarin, de tenter une expédition à Saint-Donat. Il s'agissait d'assassiner les époux M. habitant le quartier de Lippé, père et mère de la concubine de Romarin.

Arrivés à la maison habitée par les deux vieillards, les assassins constatèrent que de nombreux voisins n'étaient pas encore couchés. Il leur fallut renoncer à leur opération.

Il paraît même qu'ils étaient déjà venus une fois, mais qu'ils n'avaient pas eu l'occasion de passer.

Le 11 avril, au cours de la soirée de vengeance, un assassinat de Romarin aurait été exécuté. Ce dernier avait, par ailleurs, le tort de boire trop volontiers, et de s'abandonner après boire à de regrettables confidences. C'était, à ce que prétend David, un danger permanent pour ses complices.

En outre, le crime d'Alizon, l'assassinat de M. et Mme Lippé, aurait été commis par le même bandit.

On voulait donc s'emparer des papiers de Romarin, qui nous laisserait à Alizon pour diriger les soupçons de la justice sur David.

C'est en effet ce qui fut fait. En passant dans un bus, comme Romarin demandait du feu à Lanquar pour allumer sa cigarette, Berruyer s'approcha de lui par derrière, et, d'un coup de marteau, l'étendit sur le trottoir.

Pour se débarrasser du cadavre, les complices le transportèrent alors dans une grille où une excavation quelconque. Ils jetèrent le corps dans un abîme pour empêcher de retrouver le corps.

C'est passé exactement ce drame sensationnel ? C'est ce que David n'a pas pu indiquer.

Au cours des investigations, un chasseur de Saint-Donat est venu déclarer qu'étant à la recherche d'un chien errant, il y a trois semaines environ, son chien lui avait rapporté d'un bois situé à proximité de l'habitation des époux M., un os qui pouvait être un tibia ou un fémur. Sur l'invitation de David, le chasseur se rendit sur les lieux, accompagné de son chien, lequel rapporta au bout de quelques instants, une jambe de bœuf écharnée.

Ce fut la note grave de la journée.

On annonce que les magistrats se rendront demain matin à Bron pour procéder à la reconnaissance du crime commis le 11 avril dernier sur le nommé Malbourret, qui fut assassiné dans sa maison.

Comme on le voit, tout l'échafaudage de l'accusation repose sur les dires de David, mais celui-ci a été si tragiquement véridique dans ses révélations du double assassinat de Champs-Elysées, que ce crime suivi d'incendie et passé inaperçu jusqu'au jour de ses aveux permit de croire qu'il ment aujourd'hui, après s'être accusé hier.

LE PARQUET CHERCHE LE CADAVRE DE ROMARIN

Lyon, 2 novembre. — Le Parquet, dans ses investigations d'aujourd'hui, a fait beaucoup de bruit, mais la journée n'a pas moins été intéressante à tous égards.

Elle a été consacrée à la recherche du cadavre de l'innocent Romarin, ce pauvre diable de bandit qui se voyait tout proprement exécuté et enterré.

Les magistrats, MM. Roux, procureur de la République, Lichard, juge d'instruction et son greffier, sont partis de Valenciennes à six heures du matin.

A dix heures et demie, après un arrêt à Romains, où ils rencontrèrent les agents de la brigade mobile, ils arrivaient à Saint-Donat par le tram à vapeur qui dessert la localité.

M. Donat est situé à dix kilomètres au nord-ouest de Romains et à une trentaine de kilomètres de Valenciennes. C'est un pittoresque chef-lieu de canton perdu au milieu d'un valonnet bûché.

Actuellement, c'est le centre des investigations de la justice, c'est dans les environs de ce village que doit être caché le corps de Romarin.

Quant à l'histoire exacte de ce dernier, la voici telle qu'elle est rapportée par David, un des inculpés de la sinistre bande de la police, et enfin Romarin.

Romarin vivait en concubinage avec une femme de Saint-Donat, veuve de deux mariages contractés avec les nommés Clément et Couraud.

LES INCULPÉS AU PARQUET DE LILLE

Les deux individus arrêtés à Houplines ont été amenés lundi matin au Parquet de Lille.

Ils ont été interrogés sommairement par M. Houx, juge d'instruction, chargé de cette affaire.

Ils ont reconnu avoir frappé avec des marteaux et avoir enlevé énergiquement à terre les deux vieillards.

Après l'interrogatoire, ils ont été écroués à la maison d'arrêt.

A BOULOGNE

Tragique suicide d'une jeune fille

Pendant que sa mère était soignée dans une clinique, une jeune fille s'asphyxie au moyen d'un réchaud à gaz.

Un drame navrant, dont la cause doit être attribuée à l'état anormal de la victime, s'est déroulé hier dans une maison du haut de la rue du Moulin-à-Vapeur.

Au premier étage demeure avec sa fille, âgée de 23 ans, Mme X..., veuve d'un employé d'administration.

La mère et la fille, sans être riches vivant à leur aise, mais honorablement connues et estimées dans leur quartier.

Il y a quelque temps Mme X..., entraînée à la Clinique de la rue de la Paix pour y subir une opération chirurgicale. La jeune fille resta seule dans l'appartement qu'elle occupe avec sa mère au premier étage.

Or, hier matin, un ami de la famille accompagné de sa sœur, se rendait chez Mme X... pour lui rendre visite.

Il frappa à la porte et ne reçut point de réponse.

Il revint un peu plus tard et trouva encore porte close.

Une troisième tentative, dans la soirée, n'eut pas plus de succès.

On se rendit alors chez une jeune femme voisine qui se blessa sur le balcon de l'appartement qui donne sur la cour et redescendit aussitôt épuisée à l'appartement qu'elle occupe avec sa mère au premier étage.

Or, hier matin, un ami de la famille accompagné de sa sœur, se rendait chez Mme X... pour lui rendre visite.

Il frappa à la porte et ne reçut point de réponse.

Il revint un peu plus tard et trouva encore porte close.

Une troisième tentative, dans la soirée, n'eut pas plus de succès.

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

La bande des 'chauffeurs' de la Brome et de l'Isère

LE PARQUET CHERCHE LE CADAVRE DE ROMARIN

Lyon, 2 novembre. — Le Parquet, dans ses investigations d'aujourd'hui, a fait beaucoup de bruit, mais la journée n'a pas moins été intéressante à tous égards.

Elle a été consacrée à la recherche du cadavre de l'innocent Romarin, ce pauvre diable de bandit qui se voyait tout proprement exécuté et enterré.

Les magistrats, MM. Roux, procureur de la République, Lichard, juge d'instruction et son greffier, sont partis de Valenciennes à six heures du matin.

A dix heures et demie, après un arrêt à Romains, où ils rencontrèrent les agents de la brigade mobile, ils arrivaient à Saint-Donat par le tram à vapeur qui dessert la localité.

M. Donat est situé à dix kilomètres au nord-ouest de Romains et à une trentaine de kilomètres de Valenciennes. C'est un pittoresque chef-lieu de canton perdu au milieu d'un valonnet bûché.

Actuellement, c'est le centre des investigations de la justice, c'est dans les environs de ce village que doit être caché le corps de Romarin.

Quant à l'histoire exacte de ce dernier, la voici telle qu'elle est rapportée par David, un des inculpés de la sinistre bande de la police, et enfin Romarin.

Romarin vivait en concubinage avec une femme de Saint-Donat, veuve de deux mariages contractés avec les nommés Clément et Couraud.

Le Conflit des Balkans

UNE INTERVIEW DE M. CLEMENCEAU LE PRESIDENT DU CONSEIL GROUPE A REUNION DE LA CONFERENCE

Milan, 2 novembre. — Le « Secolo » publie une interview de M. Clemenceau.

Après avoir complimenté M. Clemenceau sur son attitude à la conférence, il fait observer que sa qualité de président du Conseil des ministres l'empêche d'exposer toute sa pensée ; il ajoute que sa conviction est que la conférence est nécessaire pour résoudre le problème que l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine rendit plus grave que jamais. La conférence se fera et aura des conséquences absolument pacifiques.

M. Clemenceau ne veut pas croire que la Russie soit contrainte à la conférence. Jamais plus qu'aujourd'hui, l'Angleterre, la France et la Russie n'ont été si loyalement unies dans le même but de garantir la paix en Europe et d'obtenir le respect de toutes les libertés. La France voit avec sympathie l'affirmation de l'indépendance de la Bulgarie, mais pour les mêmes raisons, elle doit reculer la politique des deux-tiers, sans oublier les intérêts des petits Etats des Balkans.

L'Angleterre et la France sont d'accord sur les points importants de la Conférence. L'opinion publique est pour nous.

M. Clemenceau refusa d'ajouter autre chose sur ce sujet, puis parla du mariage du duc de Abruzzes, avec miss Elkins, beau mariage, déclara-t-il, mariage démocratique qui honore le prince qui le veut.

Une jeune fille délaissée

blesse son séducteur

Paris, 2 novembre. — Un drame s'est déroulé boulevard Magenta, jeudi l'ami parmi la liste des promesses.

Une jeune femme, rencontrant son amant qui l'avait abandonnée, s'est armée d'un revolver et, après avoir gravement blessé l'infidèle, a tenté de se suicider.

Nous nous sommes livrés à une enquête qui nous a permis d'établir les causes de cette tragique aventure.

M. André Rouleau, âgé de vingt-huit ans, employé de commerce, avait fait l'ami d'une jeune femme, la connaissance d'une jeune fille, Mlle Félicie Robbet, première chez une grande modiste.

Après une cour assidue, la jeune Félicie consentit à suivre l'employé persévérant, et les deux jeunes gens se mirent en ménage. Ils louèrent un coquet logement rue Oberkampf.

Mais André Rouleau, au cours d'un voyage, se lassant bientôt de sa compagne ; tenté par les beaux yeux d'une amie que l'imprudente Félicie avait eu le tort de recevoir au logis commun, le jeune homme partit, il y a un mois, pour ne plus revenir.

M. André Rouleau fut profondément blessé après avoir versé bien des larmes, mais songea à la vengeance. Si jamais je le retrouve, dit-il, en montrant un revolver à ses compagnes, je jure que je le tue !

Le hasard fit se rencontrer les deux amants, boulevard Magenta.

A la vue de l'infidèle, Félicie qui était accompagnée de deux camarades d'atelier, sortit de sa poche le revolver dont elle ne se séparait jamais, et se précipita à la ressource du jeune homme. Celui-ci voulut fuir mais il n'en eut pas le temps.

Atteint d'une balle au côté gauche de la poitrine, le malheureux s'affaissa sur la chaussée, rendant le sang à pleine bouche.

Après un moment de panique, les témoins de la scène se précipitèrent au secours du blessé, et s'emparèrent de la coupable ; les yeux hagards, balbutiant des mots sans suite, celle-ci repoussa la foule et se tira un coup de revolver dans la direction du cœur ; le projectile glissant sur le buse du canon se perdit dans son vêtement.

Enfin désarmée, la vindicative Félicie fut remise entre les mains des gardiens de la paix et conduite au commissariat de police du quartier Saint-Vincent-de-Paul. Après l'interrogatoire, elle a été dirigée sur le Dépôt.

André Rouleau est soigné à l'hôpital Lauroy. Son état, quoique grave, ne semble pas désespéré.

Le XV^e Congrès des ouvriers de la Guerre

La première journée. — L'ordre du jour

Paris, 2 novembre. — Le quinzième Congrès annuel de la Fédération nationale du personnel civil des établissements de la guerre s'est ouvert aujourd'hui lundi, à la Bourse du Travail.

Tous les syndicats de France adhérents à la Fédération se sont fait représenter. Après la vérification des pouvoirs, le bureau a été constitué : M. Chabany, président ; Gauret, Payat, assesseurs ; Berlier, secrétaire.

M. Gervaise, secrétaire de la Fédération des travailleurs de l'Etat, association qui englobe la plupart des syndicats de fonctionnaires, prend part aux travaux du Congrès à titre consultatif.

M. Chabany a prononcé une allocution dans laquelle il a souligné les avantages dégrés et fait ressortir tous les avantages que le personnel de la guerre a obtenus grâce aux efforts persévérants de la Fédération.

Le Congrès a ensuite commencé la discussion de divers projets de résolutions. L'ordre du jour. Voici l'un des principaux projets de résolution sur lequel les congressistes seront appelés à se prononcer :

1^o Retraite après 25 années de service et 55 ans d'âge ;

2^o Retraite proportionnelle après 15 années de service et sans conditions d'âge ;

3^o Retraite en période transitoire, 500 francs pour les hommes, 500 francs pour les femmes ;

4^o Retraite proportionnelle basée sur ces chiffres, après 15 années de service, sans conditions d'âge ;

5^o Application stricte du décret du 18 novembre 1907, concernant le renvoi des ouvriers entrés avant 1867 à 60 ans au lieu de 65. La limite de 65 ans n'est applicable qu'aux ouvriers entrés à partir du 1^{er} mars 1868 et à ceux qui ont 15 ans de services civils ou militaires.

A l'ordre du jour, figurent également diverses propositions relatives à la journée de huit heures, à la suppression du travail de nuit, à la suppression de la suppression de la liste de licenciement.

La question du statut des fonctionnaires fera aussi l'objet d'un grand débat. Les délégués auront à faire part, à répondre au questionnaire suivant :

« Etes-vous partisans de chômer lorsque des actes gouvernementaux se produisent contre la classe ouvrière ?

Si oui, ce chômage doit-il être de 48 heures ou de 24 ?

Mesures à prendre à propos de la liberté syndicale.

Statuts conformes pour tous les syndicats adhérents à la F. »

Le Congrès durera six jours. A l'issue du Congrès, une délégation présentera les divers vœux émis au sous-secrétaire d'Etat à la guerre.

DRAME CONJUGAL

Le Puy, 2 novembre. — Un drame conjugal s'est produit à Gonon-Haut, commune de l'Ardeche.

Le nommé Clément Demore faisait de vives remontrances à sa femme au sujet de ses conduites, lorsque soudainement devenu furieux au cours de la discussion, il s'empara d'une hachette et se fraya violemment sa compagne qui tomba sans connaissance. L'état de la victime est grave.

Dernières Nouvelles REGIONALES

A MOLLINGHEM

Un bébé tombe dans une cuve

Un terrible accident vient de mettre en deuil la petite commune de Mollinghem.

Elorentine Ledye, femme Robb Léon, 166-nagère, abandonnée dans sa cour au petit âge, âgée de 18 mois, pour aller aider au voisinage à descendre un perrin qui se trouvait dans son grenier. Pendant ce temps, elle s'amusait avec des pommes de terre baignant dans l'eau d'une petite cuve.

La mère, revenant peu de temps après, trouva son bébé la tête dans le récipient et le déplorant plus signe de vie.

Les médecins ont déjà fait son œuvre et tout est inutile. Elle n'a pu être ramenée à la vie durant inutile.

On juge de la douleur des malheureux parents.

LE CONFLIT DES BALKANS

UNE INTERVIEW DE M. CLEMENCEAU LE PRESIDENT DU CONSEIL GROUPE A REUNION DE LA CONFERENCE

Milan, 2 novembre. — Le « Secolo » publie une interview de M. Clemenceau.

Après avoir complimenté M. Clemenceau sur son attitude à la conférence, il fait observer que sa qualité de président du Conseil des ministres l'empêche d'exposer toute sa pensée ; il ajoute que sa conviction est que la conférence est nécessaire pour résoudre le problème que l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine rendit plus grave que jamais. La conférence se fera et aura des conséquences absolument pacifiques.

M. Clemenceau ne veut pas croire que la Russie soit contrainte à la conférence. Jamais plus qu'aujourd'hui, l'Angleterre, la France et la Russie n'ont été si loyalement unies dans le même but de garantir la paix en Europe et d'obtenir le respect de toutes les libertés. La France voit avec sympathie l'affirmation de l'indépendance de la Bulgarie, mais pour les mêmes raisons, elle doit reculer la politique des deux-tiers, sans oublier les intérêts des petits Etats des Balkans.

L'Angleterre et la France sont d'accord sur les points importants de la Conférence. L'opinion publique est pour nous.

M. Clemenceau refusa d'ajouter autre chose sur ce sujet, puis parla du mariage du duc de Abruzzes, avec miss Elkins, beau mariage, déclara-t-il, mariage démocratique qui honore le prince qui le veut.

LES INCULPÉS AU PARQUET DE LILLE

Les deux individus arrêtés à Houplines ont été amenés lundi matin au Parquet de Lille.

Ils ont été interrogés sommairement par M. Houx, juge d'instruction, chargé de cette affaire.

Ils ont reconnu avoir frappé avec des marteaux et avoir enlevé énergiquement à terre les deux vieillards.

Après l'interrogatoire, ils ont été écroués à la maison d'arrêt.

A BOULOGNE

Tragique suicide d'une jeune fille

Pendant que sa mère était soignée dans une clinique, une jeune fille s'asphyxie au moyen d'un réchaud à gaz.

Un drame navrant, dont la cause doit être attribuée à l'état anormal de la victime, s'est déroulé hier dans une maison du haut de la rue du Moulin-à-Vapeur.

Au premier étage demeure avec sa fille, âgée de 23 ans, Mme X..., veuve d'un employé d'administration.

La mère et la fille, sans être riches vivant à leur aise, mais honorablement connues et estimées dans leur quartier.

Il y a quelque temps Mme X..., entraînée à la Clinique de la rue de la Paix pour y subir une opération chirurgicale. La jeune fille resta seule dans l'appartement qu'elle occupe avec sa mère au premier étage.

Or, hier matin, un ami de la famille accompagné de sa sœur, se rendait chez Mme X... pour lui rendre visite.

Il frappa à la porte et ne reçut point de réponse.

Il revint un peu plus tard et trouva encore porte close.

Une troisième tentative, dans la soirée, n'eut pas plus de succès.

LE PARQUET CHERCHE LE CADAVRE DE ROMARIN

Lyon, 2 novembre. — Le Parquet, dans ses investigations d'aujourd'hui, a fait beaucoup de bruit, mais la journée n'a pas moins été intéressante à tous égards.

Elle a été consacrée à la recherche du cadavre de l'innocent Romarin, ce pauvre diable de bandit qui se voyait tout proprement exécuté et enterré.

Les magistrats, MM. Roux, procureur de la République, Lichard, juge d'instruction et son greffier, sont partis de Valenciennes à six heures du matin.

A dix heures et demie, après un arrêt à Romains, où ils rencontrèrent les agents de la brigade mobile, ils arrivaient à Saint-Donat par le tram à vapeur qui dessert la localité.

M. Donat est situé à dix kilomètres au nord-ouest de Romains et à une trentaine de kilomètres de Valenciennes. C'est un pittoresque chef-lieu de canton perdu au milieu d'un valonnet bûché.

Actuellement, c'est le centre des investigations de la justice, c'est dans les environs de ce village que doit être caché le corps de Romarin.

Quant à l'histoire exacte de ce dernier, la voici telle qu'elle est rapportée par David, un des inculpés de la sinistre bande de la police, et enfin Romarin.

Romarin vivait en concubinage avec une femme de Saint-Donat, veuve de deux mariages contractés avec les nommés Clément et Couraud.

LE CONFLIT DES BALKANS

UNE INTERVIEW DE M. CLEMENCEAU LE PRESIDENT DU CONSEIL GROUPE A REUNION DE LA CONFERENCE

Milan, 2 novembre. — Le « Secolo » publie une interview de M. Clemenceau.

Après avoir complimenté M. Clemenceau sur son attitude à la conférence, il fait observer que sa qualité de président du Conseil des ministres l'empêche d'exposer toute sa pensée ; il ajoute que sa conviction est que la conférence est nécessaire pour résoudre le problème que l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine rendit plus grave que jamais. La conférence se fera et aura des conséquences absolument pacifiques.

M. Clemenceau ne veut pas croire que la Russie soit contrainte à la conférence. Jamais plus qu'aujourd'hui, l'Angleterre, la France et la Russie n'ont été si loyalement unies dans le même but de garantir la paix en Europe et d'obtenir le respect de toutes les libertés. La France voit avec sympathie l'affirmation de l'indépendance de la Bulgarie, mais pour les mêmes raisons, elle doit reculer la politique des deux-tiers, sans oublier les intérêts des petits Etats des Balkans.

L'Angleterre et la France sont d'accord sur les points importants de la Conférence. L'opinion publique est pour nous.

M. Clemenceau refusa d'ajouter autre chose sur ce sujet, puis parla du mariage du duc de Abruzzes, avec miss Elkins, beau mariage, déclara-t-il, mariage démocratique qui honore le prince qui le veut.

LES INCULPÉS AU PARQUET DE LILLE

Les deux individus arrêtés à Houplines ont été amenés lundi matin au Parquet de Lille.

Ils ont été interrogés sommairement par M. Houx, juge d'instruction, chargé de cette affaire.

Ils ont reconnu avoir frappé avec des marteaux et avoir enlevé énergiquement à terre les deux vieillards.

Après l'interrogatoire, ils ont été écroués à la maison d'arrêt.

A BOULOGNE

Tragique suicide d'une jeune fille

Pendant que sa mère était soignée dans une clinique, une jeune fille s'asphyxie au moyen d'un réchaud à gaz.

Un drame navrant, dont la cause doit être attribuée à l'état anormal de la victime, s'est déroulé hier dans une maison du haut de la rue du Moulin-à-Vapeur.

Au premier étage demeure avec sa fille, âgée de 23 ans, Mme X..., veuve d'un employé d'administration.

La mère et la fille, sans être riches vivant à leur aise, mais honorablement connues et estimées dans leur quartier.

Il y a quelque temps Mme X..., entraînée à la Clinique de la rue de la Paix pour y subir une opération chirurgicale. La jeune fille resta seule dans l'appartement qu'elle occupe avec sa mère au premier étage.

Or, hier matin, un ami de la famille accompagné de sa sœur, se rendait chez Mme X... pour lui rendre visite.

Il frappa à la porte et ne reçut point de réponse.

Il revint un peu plus tard et trouva encore porte close.

Une troisième tentative, dans la soirée, n'eut pas plus de succès.

LE PARQUET CHERCHE LE CADAVRE DE ROMARIN

Lyon, 2 novembre. — Le Parquet, dans ses investigations d'aujourd'hui, a fait beaucoup de bruit, mais la journée n'a pas moins été intéressante à tous égards.

Elle a été consacrée à la recherche du cadavre de l'innocent Romarin, ce pauvre diable de bandit qui se voyait tout proprement exécuté et enterré.

Les magistrats, MM. Roux, procureur de la République, Lichard, juge d'instruction et son greffier, sont partis de Valenciennes à six heures du matin.

A dix heures et demie, après un arrêt à Romains, où ils rencontrèrent les agents de la brigade mobile, ils arrivaient à Saint-Donat par le tram à vapeur qui dessert la localité.

M. Donat est situé à dix kilomètres au nord-ouest de Romains et à une trentaine de kilomètres de Valenciennes. C'est un pittoresque chef-lieu de canton perdu au milieu d'un valonnet bûché.

Actuellement, c'est le centre des investigations de la justice, c'est dans les environs de ce village que doit être caché le corps de Romarin.

Quant à l'histoire exacte de ce dernier, la voici telle qu'elle est rapportée par David, un des inculpés de la sinistre bande de la police, et enfin Romarin.

Romarin vivait en concubinage avec une femme de Saint-Donat, veuve de deux mariages contractés avec les nommés Clément et Couraud.

DRAME CONJUGAL

Le Puy, 2 novembre. — Un drame conjugal s'est produit à Gonon-Haut, commune de l'Ardeche.

Le nommé Clément Demore faisait de vives remontrances à sa femme au sujet de ses conduites, lorsque soudainement devenu furieux au cours de la discussion, il s